



Réparation faite par garage sans devis, sans accord

Par **claireneveu**, le **17/12/2010** à **15:14**

Bonjour, rnrrnrhier j'ai amené ma voiture c4 dans un garage citroën car cette dernière avait un soucis. j'ai demandé si on pouvait regarder et me dire quelle était la panne. le garagiste me dit qu'il doit faire un diagnostic et comme il est tard il le fera demain matin et me téléphonera pour me dire ce qu'il en est. rnaujourd'hui on m'appelle pour me dire que les réparations ont été faites, il y en a pour 155 euros. mais je n'ai pas eu de devis, on ne m'a pas demandé si j'étais d'accord pour qu'on effectue les réparations. je suis embêtée car je n'ai pas cette somme....rnque dois faire ?rnle garagiste avait il le droit de faire les travaux sans m'avoir fait de devis ? sans que j'accepte le prix ?

Par **corima**, le **17/12/2010** à **22:33**

Bonsoir, le garagiste aurait du vous presenter un devis et vous, lui signer un ordre de reparation. Ce qui n'a visiblement pas ete fait. Il est en tort mais vu le petit montant de la reparation, vous n'allez pas le trainer en justice. rnFaites lui remarquer que vous ne lui avez pas signé d'ordre de reparation et qu'il n'aurait pas du faire les reparations sans votre autorisation. Que vous n'avez pas le montant demandé actuellement mais que vous lui proposez de lui payer en plusieurs fois. Soit il accepte, soit il remet votre voiture en panne

Par **mimi493**, le **17/12/2010** à **22:43**

soit il rend le véhicule car il n'a pas le droit de le dégrader.
Le montant de la facture est contestable

Par **corima**, le **17/12/2010** à **22:54**

[citation]soit il rend le véhicule car il n'a pas le droit de le dégrader[/citation]
C'est vrai, mais vu qu'il lui a fait des réparations sans autorisation, il est bien capable de refaire ce qu'il a fait